



**Ortra
Environnement**

DIRECTIVES RELATIVES

au

règlement de l'examen professionnel de conseillère en environnement / conseiller en environnement*
du 6 février 2025

Organe responsable

Ortra Environnement, Eichstrasse, 6055 Alpnach Dorf

* Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

1 Introduction

En vertu du ch. 2.21 let. a du règlement concernant l'examen professionnel fédéral de conseillère et conseiller en environnement du 7 mai 2018, la commission d'examen arrête les présentes directives.

1.1 But des directives

Les directives constituent un complément au règlement et donnent aux candidats des informations sur le contenu, la préparation et le déroulement de l'examen. La commission d'examen peut si besoin remanier ces directives et adapter les exigences.

1.2 Profil de la profession

Les conseillers en environnement titulaires d'un brevet fédéral sont des spécialistes compétents en matière de communication et de conseil sur le développement durable et la protection préventive de l'environnement dans leur secteur professionnel. Ils développent, réalisent et dirigent, seuls ou en collaboration avec d'autres spécialistes, des projets participatifs de communication, sensibilisation et mobilisation en environnement, adaptés à leurs groupes cibles tant au niveau thématique que méthodologique. Ils proposent à divers groupes cibles, relevant du public, de l'économie, de l'administration ou de la politique, des conseils orientés vers la recherche de solutions dans le domaine de l'environnement et du développement durable et informent par le biais de différents médias sur les thèmes actuels de l'environnement et sur les possibilités de protection active de l'environnement.

Les conseillers en environnement possèdent, outre des connaissances générales en matière d'environnement et de développement durable, des connaissances spécifiques à l'environnement attestées dans leur secteur professionnel. Dans les champs d'action conseil en environnement, communication en environnement ainsi que sensibilisation et motivation à l'environnement et au développement durable, ils disposent d'une large palette de méthodes et de techniques. En outre, les compétences personnelles et sociales telles que l'engagement, l'aptitude à la motivation, au dialogue et au travail en équipe, de même qu'un mode de pensée et d'action interdisciplinaire et visionnaire jouent un rôle essentiel.

Les conseillers en environnement travaillent dans les champs d'activités suivants :

- conseil en environnement ;
- communication et information en environnement ;
- sensibilisation et mobilisation à l'environnement et au développement durable.

1.2.1 Qualifications-clés par champ d'action

Champ d'action 1 : Conseil en environnement

Les conseillers en environnement initient, renforcent et développent l'action écologique, sociale et économique durable des particuliers et des groupes, des individus et des institutions publiques, ainsi que des entreprises. Ils soutiennent les objectifs de la protection de l'environnement et leur réalisation grâce à des méthodes de conseil modernes et adaptées aux groupes cibles et suivent des concepts de solution durables.

Qualifications

Les conseillers en environnement savent réaliser des entretiens de conseil professionnels adaptés aux groupes cibles et présenter des mesures et des solutions favorables à l'environnement.

Compétences opérationnelles

- conseiller les consommateurs et les ménages dans les questions touchant à l'environnement ;
- conseiller et suivre les particuliers et les groupes d'initiative dans le cadre de projets dans l'environnement ;
- conseiller des organisations privées, des institutions publiques et des entreprises sur les questions environnementales spécifiques à leur domaine professionnel ;
- mener des négociations et agir en tant que médiateur entre divers groupes d'intérêt en cas de conflit.

Champ d'action 2 : Communication et information en environnement

Les conseillers en environnement informent les groupes cibles les plus variés, qu'ils relèvent de l'opinion publique, de l'économie, de l'administration ou de la politique, sur les thèmes actuels de l'environnement et les possibilités d'une protection active de l'environnement. Ils motivent à agir de manière respectueuse de l'environnement à un niveau s'intégrant dans le quotidien et utilisent à cet effet différentes méthodes et moyens de communication actuels et adaptés aux groupes cibles.

Qualifications

Les conseillers en environnement savent développer, réaliser et évaluer des mesures de communication pour des produits et des services écologiques durables.

Compétences opérationnelles

- informer les médias, l'opinion publique, les consommateurs et les spécialistes sur les thèmes environnementaux et les aspects du développement durable (communiqués de presse, textes rédactionnels, textes en ligne et lettres d'information, articles spécialisés, interviews, exposés) ;
- organiser et réaliser des conférences de presse ;
- développer et réaliser des mesures de communication et de marketing pour des produits et des projets touchant à l'environnement ;
- mettre en place, entretenir et développer des relations avec les clients, les partenaires et les réseaux dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement.

Champ d'action 3 : Sensibilisation et mobilisation à l'environnement et au développement durable

Les conseillers en environnement transmettent à des groupes cibles variés du domaine scolaire, professionnel ou des loisirs des connaissances, des valeurs et des compétences opérationnelles sur la protection de l'environnement et le développement durable grâce à des méthodes de sensibilisation et de formation participatives, adaptées à divers groupes cibles et thèmes. Ils renforcent et développent ainsi les aptitudes des personnes et des groupes à participer activement au développement de styles de vie et d'économie pour l'avenir.

Qualifications

Les conseillers en environnement sont en mesure de développer, de réaliser et d'évaluer des mesures et des projets de sensibilisation et de formation à l'environnement, participatifs, adaptés à leurs groupes cibles et fondés sur l'expérience au niveau thématique et méthodologique.

Compétences opérationnelles

- concevoir et réaliser des mesures et manifestations de sensibilisation et de mobilisation sur des thèmes spécifiques ou généraux de la protection de l'environnement et sur le développement durable pour des groupes cibles sélectionnés composés d'adultes ;
- faire des exposés et des présentations sur des thèmes spécifiques ou généraux de la protection de l'environnement et de la nature ainsi que sur le développement durable ;
- concevoir et réaliser des actions scolaires et des cours extrascolaires sur des thèmes de la protection de l'environnement et de la nature dans le domaine de la formation au développement durable avec des enfants, des adolescents et des enseignants ;
- concevoir, réaliser et évaluer des projets de sensibilisation et de mobilisation à l'environnement pour et avec des groupes cibles sélectionnés.

1.3 Commission d'examen (CE)

La commission d'examen est responsable de toutes les tâches liées à l'octroi du brevet. Ses 5 à 6 membres sont élus par l'organisation responsable de l'examen professionnel.

1.4 Experts aux examens

Les experts sont nommés par la commission d'examen.

La commission d'examen assure la qualité de la réalisation et de l'évaluation des examens.

1.5 Secrétariat de l'examen

Le secrétariat de l'Ortra Environnement gère le secrétariat d'examen :

Eichstrasse 1

6055 Alpnach Dorf

T: +41 (0)41 671 00 69

E-Mail: info@odaumwelt.ch

www.ecoprofessions.ch

2 Informations en vue de l'obtention du brevet professionnel

2.1 Publication

L'examen n'est pas public. Il est organisé si, après la publication, au moins 5 candidats/es remplissent les conditions d'admission, mais au minimum tous les 2 ans.

L'examen final est annoncé publiquement 5 mois au moins avant le début des épreuves via les canaux adéquats tels que le site Internet de l'Ortra Environnement (www.ecoprofessions.ch).

L'annonce contient les documents d'inscription, la période des examens, le montant de la taxe d'examen, le règlement et les directives.

2.2 Documents d'inscription

L'inscription s'effectue au moyen des formulaires qui sont disponible sur www.ecoprofessions.ch et doivent être remis dans les délais requis. Les documents suivants doivent être joints à l'inscription :

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat ;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission ;
- c) la mention du secteur professionnel choisi (pour l'épreuve 2);
- d) le concept global du projet pratique choisi (pour l'épreuve 1) ;
- e) la mention de la langue d'examen ;
- f) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo ;
- g) la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS) ¹.

2.3 Convocation

Les candidats sont convoqués au moins 30 jours avant le début de l'examen. La convocation contient les informations suivantes :

- le programme d'examen, avec indication du lieu, de la date, de l'heure des épreuves ; ainsi que des moyens auxiliaires autorisés e à apporter ;
- les noms des experts attribués.

¹ La base légale pour ce relevé figure dans l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.012.1 ; n° 70 de l'annexe). Sur mandat de l'Office fédéral de la statistique, la commission d'examen ou le SEFRI relèvent le n° AVS à des fins purement statistiques.

2.4 Taxes à la charge des candidats

Les taxes d'examen sont communiquées lors de l'annonce publique des examens et doivent être réglées après la décision positive de la commission d'examen relative aux conditions d'admission. Le paiement des taxes est considéré comme l'inscription définitive du candidat à l'examen.

En cas d'annulation d'une inscription jusqu'à 60 jours avant le début de l'examen, des frais de traitement sont facturés au candidat. Les retraits ultérieurs ne sont possibles sans occasionner de frais supplémentaires que si une raison valable le justifie. Dans le cas contraire, les taxes d'examen ne sont pas remboursées. Une interruption de l'examen par le candidat ne donne droit à aucun remboursement.

Si le candidat doit se représenter à l'examen, les tarifs suivants sont applicables :

- Une seule épreuve : 60 % de la taxe d'examen
- Examen complet : 100 % de la taxe d'examen

3 Conditions d'admission

3.1 Admission à l'examen

L'admission à l'examen est confirmée par écrit aux candidats au moins 90 jours avant le début des épreuves.

Sont admises les personnes :

- a) possédant un certificat fédéral de capacité (formation professionnelle achevée), un certificat de maturité reconnu au niveau fédéral, un certificat de maturité professionnelle ou un certificat de fin d'études équivalent ;

et

- b) pouvant justifier d'au moins 2 années d'expérience professionnelle de conseil ou de communication en environnement dans le secteur professionnel choisi pour l'examen.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen, dans les délais impartis, selon ch. 3.41 du règlement d'examen et de la remise, à temps et complète, du travail d'examen à effectuer au préalable selon le ch. 5.11 du règlement d'examen.

3.1.1 Pratique professionnelle

Au moment de l'inscription à l'examen, il faut pouvoir justifier de deux ans (24 mois) d'expérience professionnelle dans le domaine de la nature et de l'environnement ou dans le domaine de la communication/du conseil.

Le travail à temps partiel est pris en compte au prorata.

Si la branche, la spécialisation de l'entreprise ou la spécialisation personnelle au sein de l'entreprise ne peuvent être attribuées que partiellement au domaine de la nature et de l'environnement ou au domaine de la communication/du conseil, ces activités sont également prises en compte au prorata.

Le travail bénévole organisé (bénévolat ou direction de projet) est traité comme un travail rémunéré, en fonction du taux d'occupation. Le travail bénévole informel (famille, cercle d'amis, voisinage) n'est pas pris en compte.

Les formations continues proposées par des prestataires de formation après la formation initiale peuvent être prises en compte pour une durée maximale de six mois (p. ex. le cours préparatoire à l'examen).

4 Examen

4.1 Inscription

L'inscription doit être présentée au plus tard 30 jours après la publication des examens. L'inscription a lieu conformément aux dispositions du chiffre 2.2.

4.2 Organisation et déroulement

Le candidat peut passer l'examen en français, en allemand ou en italien. En cas de réussite à l'examen, le candidat reçoit le brevet fédéral de conseiller en environnement.

Lors de l'examen, on vérifie si le candidat dispose des compétences et des qualifications nécessaires à l'exercice de la profession de conseiller en environnement conformément au profil de la profession.

4.2.1 Épreuves

L'examen professionnel comporte les épreuves suivantes :

Épreuve		Forme de l'épreuve	Durée
1	Sensibilisation et mobilisation à l'environnement : projet pratique Présentation, entretien avec les experts	écrite (rédigé préalablement) orale	au moins 2,5 mois 1 h
2	Conseil et communication en environnement : étude de cas	orale	3 h
Total			au moins 2,5 mois 4 h

Épreuve 1 : Sensibilisation et mobilisation à l'environnement : Projet pratique (écrit/oral)

Objectif

Dans cette épreuve, le candidat démontre sa capacité à gérer des projets participatifs de communication en environnement, à traiter, résoudre et analyser des questions de ce champ d'action de façon compétente.

Description

Le projet pratique traite d'un exemple concret réalisé par le candidat dans un secteur professionnel et choisi par lui-même. Le contenu du projet doit avoir un lien clair avec l'environnement, traiter d'une méthode de transfert touchant la communication environnementale, la sensibilisation ou la mobilisation.

Le candidat rédige un rapport écrit sur le projet, qui doit être déposé au préalable de l'examen oral. À l'examen oral le candidat présente son projet pratique et répond aux questions sur le projet lors d'un entretien avec les experts.

Déroulement

Le candidat remet un concept global du projet lors de l'inscription. Celui est accepté (ou rejeté).

Le rapport

Le travail devrait pouvoir être réalisé avec une charge de travail ne dépassant pas 20 jours. Un rapport sur le projet doit être remis. La réalisation du projet et la rédaction du rapport sur le projet doivent être effectuées avant l'examen final. Le rapport compte au maximum 40 000 caractères (espaces, page de titre, table des matières, références et annexes non comprises). Le rapport doit être remis sous la forme d'un fichier numérique et d'un exemplaire papier au secrétariat de l'examen au plus tard 10 à 14 jours avant l'examen.

Le rapport est constitué des éléments suivants :

- Page de titre
- Table des matières
- Résumé (max. 0.5 pages)
- Contexte/problématique/analyse du domaine
- Objectif(s) et public(s) cible(s)
- Procédure/Méthodologie/Méthodes de communication, de sensibilisation ou de mobilisation
- Résultats
- Atteinte des objectifs/évaluation du projet
- Éventuellement : perspectives
- Liste de sources
- Liste des moyens auxiliaires

L'utilisation de moyens auxiliaires, en particulier de l'intelligence artificielle (IA), comme par ex. ChatGPT, doit être déclarée avec une référence aux passages/chapitres/contenus correspondants.
Exemple de liste de moyens auxiliaires :

Moyen auxiliaire	Utilisation	Parties du texte concernées
Lectorat privé	Correction orthographique	Rapport complet
DeepL	Traduction de passages de texte	Chapitre 3, pages 5-6
Adobe Photoshop	Édition d'images	Chapitre 5, Image N° 3+4, pages 9+10 ...
ChatGPT	Création de diverses sections de text	Chapitre 4, paragraphe 2, phrases 3-7, page 7 ...
etc.

- Annexe
 - Réflexion personnelle
(Qu'est-ce que j'ai appris personnellement ? Qu'est-ce que je ferais différemment ?)
 - Confirmation de l'autonomie
(L'auteur confirme qu'il a élaboré le travail de brevet de manière autonome et dans le cadre des sources mentionnées).
 - Eventuellement des annexes supplémentaires

Examen oral

L'examen oral se compose d'une présentation par le candidat de 30 minutes, suivi d'un entretien professionnel de 30 minutes avec les experts pour approfondir les énoncés et les thèses présentés dans le projet pratique.

Lors de la présentation, le candidat montre qu'il est en mesure de faire une présentation adaptée à un public cible prédéfini. Ce public cible doit être communiqué au secrétariat d'examen au plus tard 14 jours avant l'examen oral.

Moyens auxiliaires

Rapport Le choix des moyens auxiliaires appartient aux candidats. Les sources et les moyens auxiliaires, en particulier l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), doivent être déclarés intégralement dans des répertoires correspondants.

Examen oral Pour la présentation, l'utilisation de l'ensemble des moyens auxiliaires est autorisée. L'entretien avec les experts se déroule sans autre moyen auxiliaire.

Évaluation

Le rapport, la présentation et l'entretien avec les experts sont évalués par deux experts. L'évaluation se fait sur la base d'une grille d'évaluation prédéfinie. Il y a trois notes de position (pour plus de détails, voir 4.3 Attribution des notes).

Évaluation du rapport

- Qualité conceptionnelle : cohérence entre la situation de départ/la problématique, les objectifs, la démarche, les mesures de communication, de sensibilisation ou de mobilisation choisies et les résultats obtenus.
- Qualité professionnelle : compréhension du sujet et des interactions, rigueur professionnelle et utilisation correcte des termes professionnels.
- Qualité de la gestion de projet : approche structurée, étapes de travail et planification temporelle compréhensibles
- Qualité formelle et linguistique : structure, présentation/visualisation, langage/expression, clarté, utilisation correcte des sources
- Qualité de l'évaluation : évaluation adéquate de la réalisation des objectifs, réflexion critique sur les mesures de communication, de sensibilisation ou de mobilisation choisies et les résultats, conclusions

Évaluation de la présentation

- Qualité de la présentation : structure/articulation, vue d'ensemble, utilisation de moyens auxiliaires, variété, gestion du temps
- Qualité de la communication : expression linguistique, contact avec le public/orientation vers le groupe cible, présentation, capacité de persuasion
- Qualité professionnelle : compréhension du sujet et du contexte, rigueur professionnelle et utilisation correcte des termes professionnels

Évaluation de l'entretien avec les experts

- Qualité professionnelle : adéquation des réponses aux questions, rigueur des réponses et utilisation correcte des termes professionnels
- Approche globale : reconnaissance des interactions et des contradictions, mention d'alternatives (procédures, mesures, instruments), capacité à changer de perspective.
- Qualité de la communication et de la réflexion : capacité de dialogue, d'argumentation, de persuasion, de critique et de réflexion

Épreuve 2 : Conseil et communication en environnement : étude de cas (oral)

Objectif

Dans l'étude de cas, les candidats montrent qu'ils disposent des compétences professionnelles, méthodologiques et sociales nécessaires pour, dans le contexte d'un cas particulier dans le secteur professionnel choisi, traiter des questions et des problématiques interconnectées en lien avec le conseil et la communication en environnement.

Description

Les candidats effectuent une étude de cas en lien avec le conseil et la communication en environnement dans le cadre d'un examen individuel. La problématique doit être mise en rapport avec le secteur professionnel mentionné à l'inscription, sur le plan méthodologique et thématique. Les solutions élaborées sont exposées aux experts durant un entretien d'orientation, ainsi que pendant l'entretien professionnel complémentaire.

Une spécialisation dans le conseil et la communication en environnement concernant la partie 2 de l'examen est possible dans l'un des secteurs professionnels suivants**:

1. Nature et biodiversité
2. Aménagement du territoire, aménagement urbain, construction durable
3. Alimentation, consommation, agriculture
4. Développement durable au plan communal
5. Cycle des matériaux et énergie
6. Mobilité
7. Gestion environnementale dans les entreprises*

* Une commune peut également être considérée comme une entreprise.

** Autres : Les spécialisation ne figurant pas dans cette liste doivent être validés par la commission d'examens.

Déroulement

Le candidat dispose de 2h30 pour préparer l'exercice pratique. L'examen oral qui suit dure 30 minutes et comprend un entretien d'orientation sous forme d'un jeu de rôle de 15 minutes ainsi que la réponse aux questions des experts pendant un entretien professionnel complémentaire de 15 minutes.

Moyens auxiliaires

Pour traiter l'étude de cas, le candidat a accès aux lois fédérales régissant la protection de la nature et de l'environnement ainsi qu'à Internet et peut utiliser ses propres documents. Toute forme de communication avec des tiers est interdite.

Critères d'évaluation

Sont évalués :

- la compétence professionnelle et la rigueur professionnelle
- les compétences méthodologiques
- la compréhension du contexte
- la conscience du problème
- la capacité d'expression
- la capacité d'argumentation et de discussion
- les compétences de conseil et de communication

L'examen est évalué par deux experts. L'évaluation se fait sur la base d'une grille d'évaluation prédéfinie.

4.3 Attribution des notes

Les prestations sont évaluées par des notes échelonnées de 1 à 6. Les notes égales et supérieures à 4.0 désignent des prestations suffisantes, les notes inférieures à 4.0 une prestation insuffisante. Les experts déterminent ensemble les notes de position pour la première épreuve et la note pour la deuxième épreuve.

Le calcul de la note finale se fait comme suit :

Épreuve 1

<i>Note de position 1 : Rapport</i>	<i>note entière/demi-note</i>
<i>Note de position 2 : Présentation</i>	<i>note entière/demi-note</i>
<i>Note de position 3 : Entretien professionnel</i>	<i>note entière/demi-note</i>
Moyenne des trois notes de position	<hr/> arrondie au dixième

Épreuve 2 note entière/demi-note

Note finale (moyenne des épreuve 1 et 2)

arrondie au dixième

Les trois notes de position de l'épreuve 1 sont pondérées chacune pour un tiers. Pour la note finale, les deux épreuves sont pondérées chacune pour moitié.

L'examen est réussi si la note 4.0 au moins est obtenue dans les deux épreuves.

4.4 Recours

L'instance de recours est le SEFRI (cf. ch. 7.3 du règlement d'examen). La procédure de recours est réglée dans la « Notice relative au droit de consulter des documents » et dans la « Notice concernant les recours » (voir : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html>).

5 Annexe

5.1 Vue d'ensemble des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles			
		1	2	3	4
A	Conseil en environnement	A1: Conseiller les consommateurs et les ménages dans les questions touchant à l'environnement	A2: Conseiller et suivre les particuliers et les groupes d'initiative dans le cadre de projets dans l'environnement	A3: Conseiller des organisations privées, des institutions publiques et des entreprises sur les questions environnementales spécifiques à leur domaine professionnel	A4: Mener des négociations et agir en tant que médiateur entre divers groupes d'intérêt en cas de conflit
		B1: Informer les médias, l'opinion publique, les consommateurs et les spécialistes sur les thèmes environnementaux et les aspects du développement durable	B2: Organiser et réaliser des conférences de presse	B3: Développer et réaliser des mesures de communication et de marketing pour des produits et des projets touchant à l'environnement	B4: Mettre en place, entretenir et développer des relations avec les clients, les partenaires et les réseaux dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement
		C1: Concevoir et réaliser des mesures et manifestations de sensibilisation et de mobilisation sur des thèmes spécifiques ou généraux de la protection de l'environnement et sur le développement durable pour des groupes cibles sélectionnés composés d'adultes	C2: Faire des exposés et des présentations sur des thèmes spécifiques ou généraux de la protection de l'environnement et de la nature ainsi que sur le développement durable	C3: Concevoir et réaliser des actions scolaires et des cours extrascolaires sur des thèmes de la protection de l'environnement et de la nature dans le domaine de la formation au développement durable avec des enfants, des adolescents et des enseignants	C4: Concevoir, réaliser et évaluer des projets de sensibilisation et de mobilisation à l'environnement pour et avec des groupes cibles sélectionnés
B	Communication et information en environnement				
C	Sensibilisation et mobilisation à l'environnement et au développement durable				

5.2 Niveau d'exigences / Critères de performance

5.2.1 5.2.1 Champ d'action 1 Conseil en environnement

Domaine professionnel

Selon les qualifications professionnelles de base, les conseillers en environnement assument les fonctions suivantes :

- conseiller en environnement pour des groupes cibles sélectionnés tels que des particuliers et collectivités, des petites et moyennes entreprises (PME) ;
- responsable environnement dans des organisations, institutions et entreprises.

Compétences opérationnelles	Thèmes et contenus importants	Critères de performance
Conseiller les consommateurs et les ménages dans les questions touchant à l'environnement	Approches et concepts de l'activité de conseil Méthodes d'entretien	Les conseillers en environnement sont en mesure de s'acquitter des tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none">• recueillir des informations techniques actuelles importantes sur des thèmes concernant la consommation et l'environnement• conseiller les groupes cibles de manière adéquate tant au niveau professionnel que thématique et méthodologique• évaluer le conseil en termes de déroulement, de contenu de l'information et d'orientation vers la pratique
Conseiller et suivre les particuliers et les groupes d'initiative dans le cadre de projets dans l'environnement	Approches et concepts de l'activité de conseil Gestion de projet Coaching de projet Présentation de projet	<ul style="list-style-type: none">• s'informer sur l'état et le contexte du projet• recueillir des informations actuelles et importantes sur des thèmes propres à leur secteur professionnel• planifier les prochaines étapes du projet en collaboration avec l'équipe de projet• accompagner l'équipe de projet de manière méthodique, ciblée et orientée vers la pratique lors de la mise en place, du pilotage, de la réalisation et de l'évaluation du projet• évaluer l'accompagnement du projet en ce qui concerne le déroulement, le succès et l'impact du projet

Compétences opérationnelles	Thèmes et contenus importants	Critères de performance Les conseillers en environnement sont en mesure de s'acquitter des tâches suivantes :
Conseiller des organisations privées, des institutions publiques et des entreprises sur les questions environnementales spécifiques à leur domaine professionnel	Approches et concepts de l'activité de conseil Analyse des intervenants Gestion de projets Techniques de résolution des problèmes Techniques de présentation Technique de prise de décision (par ex. analyse coût/bénéfice)	<ul style="list-style-type: none"> • recenser les besoins des clients (particuliers ou unités organisationnelles) • clarifier le mandat, les rôles et les conditions-cadres • tenir à jour leurs connaissances professionnelles sur l'environnement • recueillir des informations actuelles et importantes • préparer l'activité de conseil conformément aux besoins des clients • offrir un conseil technique adapté sur le plan méthodologique aux tâches dévolues • soutenir les clients dans l'élaboration de mesures et de solutions respectueuses de l'environnement et orientées vers la pratique • évaluer le conseil sur le plan du contenu, des relations, des processus, de l'organisation et de la technique
Mener des négociations et agir en tant que médiateur entre divers groupes d'intérêt en cas de conflit	Gestion des conflits Techniques de négociation	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en évidence les rôles, les intérêts et les besoins des intervenants ainsi que les conflits d'intérêts qui peuvent en découler et prendre en compte ces éléments durant les négociations • mener des négociations de manière ciblée et constructive se soldant par des résultats consolidés • détecter les conflits et évaluer leur pertinence pour les processus • évoquer les conflits importants pour les processus de manière appropriée et les aborder afin de maintenir la capacité de travail

5.2.2 5.2.2 Champ d'action 2 : Communication et information en environnement

Domaine professionnel

Selon les qualifications professionnelles de base, les conseillers en environnement assument les fonctions suivantes :

- chargé de communication et d'information en environnement dans des institutions et entreprises ;
- directeur de campagnes environnementales pour des organisations non gouvernementales (ONG) et des associations.

Compétences opérationnelles	Thèmes et contenus importants	Critères de performance Les conseillers en environnement sont en mesure de s'acquitter des tâches suivantes :
<p>Informers les médias, l'opinion publique, les consommateurs et les spécialistes sur les thèmes environnementaux et les aspects du développement durable (communiqués de presse, textes rédactionnels, textes en ligne et lettres d'information, articles spécialisés, interviews, exposés)</p>	<p>Stratégie et concept de communication Critères s'appliquant aux nouvelles Communiqués de presse Articles rédactionnels Textes en ligne et lettres d'information Information des consommateurs Articles techniques Interviews Conférences Communication dans les médias sociaux Évaluation des médias</p>	<ul style="list-style-type: none"> • vérifier l'intérêt du thème pour les médias • élaborer une stratégie de communication • recueillir des informations techniques importantes • passer en revue des informations techniques et en faire des informations essentielles • s'informer des conditions-cadres du public cible • déterminer le public cible • choisir les médias pertinents • choisir le moment approprié concernant les médias • rédiger les textes destinés aux médias en fonction du public cible • envoyer de manière sélective les textes destinés aux médias • choisir le titre, le chapeau, les informations techniques, les conclusions et les témoignages constitutifs de l'article • répondre aux questions de l'interviewer de façon précise, calme et adaptée au public cible • élaborer un concept de publication constitué d'axes prioritaires thématiques et orienté vers les groupes intéressés (collaborateurs, public, clients, politiciens, etc.) en se fondant sur des standards internationaux • évaluer la qualité et l'impact de l'activité médiatique auprès des clients, des partenaires et du public

Compétences opérationnelles	Thèmes et contenus importants	Critères de performance Les conseillers en environnement sont en mesure de s'acquitter des tâches suivantes :
Organiser et réaliser des conférences de presse	Concept de conférence de presse	<ul style="list-style-type: none"> • vérifier l'adéquation du thème de la conférence de presse • identifier les médias adéquats • planifier de manière détaillée la conférence de presse (invitation, inscription, programme, intervenants, rédaction photos et événements) • élaborer une documentation destinée aux médias • mettre sur pied des conférences destinées aux médias adaptées en termes de lieu et de temps • assurer la fourniture des informations aux représentants des médias n'ayant pu être présents • évaluer l'efficacité et la qualité de la conférence destinée aux médias par le biais d'un contrôle de l'impact de celle-ci (revue des médias)
Développer et réaliser des mesures de communication et de marketing pour des produits et projets touchant à l'environnement	Stratégie et concept de communication Stratégie et concept de marketing Contrôle de l'impact de la communication	<ul style="list-style-type: none"> • définir des mesures de communication et de marketing • analyser le contexte d'une campagne en termes d'objectifs, de public cible et de ressources en temps, finances et personnel • élaborer une campagne dont le contenu et le support médiatique moderne axé sur le groupe cible sont conformes aux objectifs (le cas échéant, en collaboration ou sous la direction de spécialistes) avec différents instruments de communication (panneaux publicitaires, imprimés, produits électroniques, stands, activités de formation, etc.) • coordonner les activités des collaborateurs engagés dans la campagne de manière ciblée, déterminée et visionnaire • procéder à un contrôle quantitatif et qualitatif du succès de la campagne
Mettre en place, entretenir et développer des relations avec les clients, les partenaires et les réseaux dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement	Analyse de réseaux Modèles de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • rassembler des informations importantes sur des sympathisants dans le public et sur les partenaires de coopération importants issus de l'économie, de la politique, de l'administration et des ONG • déterminer les clients clés (privés, ONG, économie) en termes de marketing, ainsi que les médias et les personnes clés dans le domaine des médias et de la communication • planifier les relations publiques avec les partenaires et les clients • pratiquer activement le renforcement des réseaux et des relations avec les clients et les acteurs clés • évaluer l'impact de ces activités

5.2.3 Champ professionnel 3 : Sensibilisation et mobilisation à l'environnement et au développement durable

Domaine professionnel

Selon les qualifications professionnelles de base, les conseillers en environnement assument les fonctions suivantes :

- directeur ou accompagnateur de projets participatifs de sensibilisation à l'environnement ;
- formateur d'adultes dans le domaine de l'environnement et du développement durable ;
- enseignant ou animateur dans le cadre d'actions scolaires et extrascolaires de formation à l'environnement et formation au développement durable pour les enfants et les adolescents.

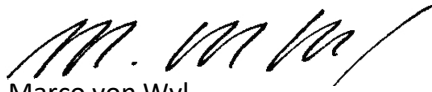
Compétences opérationnelles	Thèmes et contenus importants	Critères de performance Les conseillers en environnement sont en mesure de s'acquitter des tâches suivantes :
Concevoir et réaliser des mesures et manifestations de sensibilisation et de mobilisation sur des thèmes spécifiques ou généraux de la protection de l'environnement et sur le développement durable pour des groupes cibles sélectionnés composés d'adultes	Méthodes d'enseignement Processus d'enseignement et d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • s'informer des défis et des solutions actuels concernant les thèmes environnementaux • planifier des mesures de formation continue appropriées visant à promouvoir les compétences environnementales des collaborateurs, d'entente avec la direction de l'entreprise ou la division du personnel • concevoir des séances de formation sur les thèmes environnementaux au moyen d'objectifs, de contenus d'apprentissage et d'approches méthodologiques et didactiques appropriés • élaborer les documents en rapport avec les séances de formation • mettre sur pied des séances de formation efficaces dans son propre domaine thématique environnemental • animer des séances adaptées aux adultes • évaluer les mesures de formation continue en termes de qualité (transfert de connaissances, processus d'apprentissage et efficacité de l'enseignement), d'atteinte des objectifs et de satisfaction des participants
Faire des exposés et des présentations sur des thèmes spécifiques ou généraux de la protection de l'environnement et de la nature ainsi que sur le développement durable	Techniques et formes de présentation Recours aux médias Système rhétorique	<ul style="list-style-type: none"> • s'informer sur le public cible visé, sur l'actualité du thème, sur la marge d'action des participants et sur le contexte dans lequel la conférence/ présentation a lieu • planifier la conférence/présentation en déterminant le titre, les objectifs, le thème et les points prioritaires, la description du public cible (nombre, prérequis, attitude par rapport au thème traité), le recours aux moyens visuels, les conditions cadres (choix du local, durée et déroulement de la conférence/présentation) • effectuer la conférence/présentation en respectant les principes de la rhétorique • évaluer la conférence/présentation sur l'environnement et la nature en tenant compte des critères habituels

Compétences opérationnelles	Thèmes et contenus importants	Critères de performance Les conseillers en environnement sont en mesure de s'acquitter des tâches suivantes :
Concevoir et réaliser des actions scolaires et des cours extrascolaires sur des thèmes de la protection de l'environnement et de la nature dans le domaine de la formation au développement durable avec des enfants, des adolescents et des enseignants	Thèmes environnementaux dans les plans d'études EDD : concept, compétences et thèmes	<ul style="list-style-type: none"> • s'informer sur les visites d'écoles proposées et sur les modules d'enseignement ou les séances d'information extrascolaires proposées dans le domaine de l'environnement • élaborer des idées d'excursions, de visites, de camps, de semaines de projets ou d'activités sur les thèmes environnementaux • planifier une séance adaptée au niveau du public cible • coordonner les points liés à l'organisation de la séance avec l'école et le corps enseignant • fixer les objectifs d'apprentissage, le déroulement du programme, les repas, les points de rencontre, les accès pour les transports, les mesures de sécurité (premiers secours, organisation de l'alarme) • fournir à temps aux participants toutes les informations préalables nécessaires • mettre sur pied la séance avec l'appui des enseignants • mettre sur pied la séance avec des enfants ou des jeunes sous la forme d'une évaluation participative et orientée processus
Concevoir, réaliser et évaluer des projets de sensibilisation et de mobilisation à l'environnement pour et avec des groupes cibles sélectionnés	Méthodes de gestion de projet Méthodes de mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> • faire des recherches sur les particularités et les besoins liés à un projet de formation à l'environnement • planifier les phases d'un projet de formation à l'environnement • appliquer les méthodes de la gestion de projets de manière adaptée au contexte • recourir aux instruments modernes de la planification de projet • mettre en œuvre les projets de formation à l'environnement conformément à la planification • documenter et évaluer les projets de formation à l'environnement

6 Édiction

Les présentes directives ont été approuvées le 6 février 2025 par la commission d'examen de l'Ortra Environnement.

Alpnach Dorf, le 6 février 2025



Marco von Wyl

Président de la commission d'examen